

# FORMATION PERMIS A2

Minimum 20 heures obligatoire 8 heure de formation Hors circulation et 12 heures en circulation

18 ans minimum

Ce permis permet de conduire une moto légère (avec ou sans side-car) d'une puissance n'excédant pas 35 kilowatts et dont le rapport puissance/poids n'excède pas 0.2 kw par kilogramme ou un tricycle à moteur d'une puissance maximale de 15 kw. Attention : la puissance de la moto ne peut pas résulter du bridage d'un véhicule développant + du double de cette puissance.

## Équipement obligatoire

- . un casque homologué,
- . des gants homologués,
- . un blouson ou une veste à manches longues,
- . un pantalon
- . des bottes ou des chaussures montantes

## FORMATION

Les Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R) mention deux roues

## MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

FORMATION SELON LE REMC Méthodes et techniques adaptées à la conduite d'un deux roues

## VEHICULE :



250 MASH DIRT TRACK : légère, basse adaptée

## **EFFECTIFS par séance de formation**

1 Elève par véhicule maximum 2 élèves en circulation

## **HORAIRES De FORMATION**

A voir avec l'auto-école.

**DUREE DE FORMATION** : 20 heures de formation

8h heures minimum de formation hors circulation

12 heures minimum en circulation

**Piste de formation privée : hors de la voie de circulation**





## But de la formation

- 1 - Réussir à l'Examen Théorique MOTO (en remplacement de l'épreuve des fiches moto) afin de vous permettre d'acquérir des connaissances sur la moto et le monde de la moto
- 2 - Réussir l'épreuve pratique du permis de conduire

### Épreuve hors circulation :

L'épreuve hors circulation dure environ 10 minutes elle constitue l'admissibilité pour l'épreuve en circulation.

### Objectif :

Il s'agit de contrôler le niveau des savoirs et savoir-faire relatifs aux différentes catégories de permis moto.

- Le sens de l'équilibre avec ou sans passager a allure réduite, la connaissance de l'emploi des commandes, l'utilisation de la boîte de vitesses, l'acquisition des techniques d'inclinaison (contre braquage), l'efficacité d'un freinage d'urgence et la technique d'utilisation d'un évitement
- 

Les exercices hors circulation ont pour objet de s'assurer, avant l'épreuve en circulation, que le candidat maîtrise suffisamment les techniques de pilotage de sa machine pour évoluer en sécurité au milieu de la circulation urbaine et péri-urbaine

### Contenu de l'épreuve :

L'épreuve hors circulation est composée d'un enchaînement de différentes manœuvres comprenant :

-Manœuvres de maîtrise sans l'aide du moteur dite « poussette » en effectuant un aller-retour à côté de la moto

Après réussite de cette épreuve vous enchaîner sur la maîtrise à allure réduite (épreuve appelé le lent) avec et sans passager et vous enchaîner directement sur l'épreuve

Pour enchaîner sur des exercices de maniabilité a allure plus élevé (épreuve appelé le rapide) avec un slalom a effectué a 40 km/h pour revenir effectuer un freinage d'urgence et afin repartir pour un nouveau slalom et effectuer votre épreuve de l'évitement

## **Notation de l'évaluation**

L'évaluation repose sur un système de notation par une lettre :

A : niveau bon

B : niveau satisfaisant

C : niveau insuffisant

Le résultat est communiqué au candidat après chaque essai.

La notation C, attribuée aux deux essais, entraîne l'ajournement du candidat et l'interruption de l'examen.

La chute entraîne la notation C et l'arrêt immédiat de l'examen à l'exception de celle intervenant lors de la réalisation de l'exercice du déplacement de la motocyclette sans l'aide du moteur

La chute qui intervient entre deux essais n'est pas prise en compte.

## **Conditions d'admissibilité**

Pour être admis à l'épreuve hors circulation il faut avoir obtenu lors de l'enchaînement des manœuvres : la note A ou B

## **Épreuve en circulation :**

L'épreuve en circulation dure d'environ 40 minutes.

## **Objectif**

Il s'agit de vérifier que le candidat a acquis les savoirs, savoir-faire et savoir être nécessaires pour circuler en sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris.

L'épreuve se déroule sur des zones d'évaluation variées en agglomération et hors agglomération. .

Le candidat doit notamment :

## **SAVOIR**

Quitter un stationnement, choisir une zone d'arrêt et repartir après un arrêt et capable de vérifier autour de lui avant de descendre du véhicule

Diriger sa moto sur des routes droites, négocier des virages ;

Changer de direction sur des routes urbaine, franchir des intersections, routière

Savoir mettre en œuvre les capacités d'accélération de sa moto sur des voies d'accélération et d'être de maîtriser les techniques de décélération pour quitter les zones de voie rapide

D'effectuer des croisements ou des dépassements lors de sa circulation

## **L'analyse et le bilan des compétences du candidat.**

Elle est réalisée par l'expert qui évalue si le candidat s'est équipé correctement avec un équipement réglementaire la notation 2 est attribuée.

Si le candidat ne réalise que partiellement ces opérations, la notation 1 est attribuée.

Si le candidat oublie un ou plusieurs éléments importants, la notation 0 est attribuée.

L'expert évalue les compétences du candidat dans différentes situations

Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes, prendre l'information, adapter son allure aux circonstances, appliquer la réglementation, communiquer avec les autres usagers, partager la chaussée, maintenir des espaces de sécurité.

Pour chacune de ces compétences, l'expert attribue une notation comprise entre 0 et 3 en s'appuyant sur les définitions ci-après :

**Niveau 0** : au moins une composante de la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la

restituer. Pour autant, la sécurité n'a pas dépendu des autres

**Niveau 1** : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen de manière incomplète

**Niveau 2** : la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variable

**Niveau 3** : la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Le niveau 3 ne correspond pas nécessairement à une prestation parfaite et l'évaluation doit tenir compte tant du contexte de réalisation des actions de conduite que de l'expérience limitée du candidat.

### **Erreur éliminatoire :**

Toute action, non-action ou tout comportement dangereux du candidat le plaçant, lui ou les autres usagers, dans une situation où la sécurité dépendrait essentiellement des réactions des tiers constitue une erreur éliminatoire.

L'erreur éliminatoire est également constituée si le candidat commet l'une des infractions suivantes :

Circulation à gauche sur chaussée à double

Franchissement d'une ligne continue

Circulation sur bande d'arrêt d'urgence les voies réservées ;

Non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt etc..

Circulation en sens interdit

L'erreur éliminatoire entraîne obligatoirement l'échec l'examen, qu'elle ait ou non nécessité une intervention de l'expert.

En cas d'incapacité manifeste du candidat à assurer la sécurité ou en cas de chute (hors phase d'installation), l'expert peut décider de ne pas mener l'examen à son terme. Cette incapacité entraîne l'échec à l'examen.